



**Association Une Souris Verte**

**Centre de Formation**

163 boulevard des Etats-Unis

69008 LYON

N° de déclaration d'existence de l'organisme de

formation : 82 69 05794 69

N° de Siret : 383 806 478 00079

Références de l'action :

N° de Session : 1290

## **CONVENTION DE FORMATION** **(Articles L. 6353-1 et D. 6353-1 du code du travail)**

Entre les soussignés :

**Une Souris Verte Formation**, 163 boulevard des Etats-Unis 69008 LYON, représentée par Madame Françoise PIESSAT agissant en qualité de Présidente de l'association Une Souris Verte ; déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 05794 69 auprès du préfet de la région Rhône Alpes

Et

**Ville de Corbas**, Place Charles Jocteur 69960 Corbas,

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

### **ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION**

L'organisme **Une Souris Verte Formation** organisera l'action de formation suivante :

Intitulé : Module complémentaire en visio

Date : du 14-12-2022 au 14-12-2022 de 14h00 à 17h00

Durée : 03.00 heures

Lieu : en distanciel, la formation sera animée en synchrone.

### **Effectif formé**

Une Souris Verte Formation accueillera les stagiaires suivants :

M. FAVRE Charly

### **Conditions pour suivre la formation à distance**

Le stagiaire doit être équipé du matériel numérique adapté avec caméra, microphone et connexion internet fiable. Afin de certifier sa présence, la caméra du stagiaire devra être activée durant toute la durée de la formation.

### **Type d'actions de formation**

Actions de formations relatives à l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances - Article L6313-1 du code du travail

### **Les objectifs pédagogiques et contenu de la formation**

Détaillés dans la partie « Proposition pédagogique » de la proposition de formation qui vous a été adressée. (Cf. copie ci-joint).

### **Sanction de l'action**

Un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire ayant participé à l'ensemble de la formation.

---

*Activités de formation exonérées de TVA (Article 261-4-4°a du Code général des impôts)*

---

**Association Une Souris Verte**

Tel : 04-78-60-52-59 - Mail : [formation@unesourisverte.org](mailto:formation@unesourisverte.org)

Centre de Formation certifié



**ARTICLE II : DISPOSITIONS FINANCIERES**

En contrepartie de cette action de formation, **Ville de Corbas** s'engage à acquitter la somme de **100,00 € Net**.

**ARTICLE III : MODALITES DE REGLEMENT**

Règlement à réception de la facture par tout moyen à votre convenance (RIB joint à la facture).

**ARTICLE IV : ASSURANCES**

Les personnes qui assureront cette formation seront assurées au titre de l'assurance responsabilité civile de l'association pour les dommages causés au tiers.

**ARTICLE V : MODALITES DE REPORT OU D'ANNULATION**

L'organisme de formation **Une Souris Verte Formation** pourra en cas de force majeure ou pour tout événement indépendant de sa volonté ou de celle de ses collaborateurs, reporter la formation en accord avec les services bénéficiaires ;

Si le report était impossible, la formation serait annulée et les sommes éventuellement déjà versées seraient restituées par l'organisme de formation.

**En cas d'annulation du fait du demandeur** stipulée par écrit plus de dix jours avant la formation prévue, seule l'intégralité des sommes déjà engagées par l'organisme de formation serait due.

En revanche pour toute annulation ou report entre 1 et 9 jours avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation ; sauf cas de force majeure justifié (arrêt maladie, grève des transports...). Dans le cas d'un report, ces 50% tiendront lieu d'acompte pour la session suivante.

Toute annulation effectuée moins de 48 heures avant la formation entraînera le règlement de la totalité de la session, sauf cas de force majeure justifié (arrêt maladie, grève des transports, confinement strict...).

**ARTICLE VI : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par **Ville de Corbas** pour une durée de 1 an. Les fonds engagés par cette convention s'imputeront sur la participation de l'année 2022.

Fait en deux exemplaires, à LYON le 06-12-2022

Pour **Une Souris Verte Formation**  
Françoise PIESSEAT, Présidente

Pour **Ville de Corbas**  
Nom et qualité du signataire

P.O. Judicaëlle BRIOIR, Directrice

Signature et cachet :

*Une souris verte ...*  
Association Loi 1901  
168 Bd des Etats-Unis  
69006 LYON  
Tél : 04 78 60 52 59

Activités de formation exonérées de TVA (Article 261-4-4°a du Code général des impôts)

**Association Une Souris Verte**

Tel : 04-78-60-52-59 - Mail : [formation@unesourisverte.org](mailto:formation@unesourisverte.org)

Centre de Formation certifié

